

## Réunion du 15 octobre 2018

L'an **deux mil dix huit**, le **lundi quinze octobre**, à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 octobre 2018

Présents : MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, MADRIGNAC Annie, BROUSSE Michel, COUSQUE Cyril, VEYSSIERE Alain, SEININGE Henri, RIGAUX Joël,

Absent : BITARELLE Jean-Claude (procuration à ROUANNE Hervé), RENARD Marie, MOULENNE Laurent.

Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire.

### 2018-10-15-056 - Travaux de voirie 2018 - avenant

Membres	11	Présents	8	Procurations	1	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à l'occasion des travaux de voirie 2018, des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires en raison de sujétions techniques imprévues ne résultant pas des parties et nécessitent l'établissement d'un avenant pour un montants supérieur à 5 %, selon l'état établi par le Maître d'Œuvre et résumé ci dessous :

Travaux de voirie 2018 .....	+ 5 597.00 € HT
Montant des travaux supplémentaires .....	+ 5 597.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **approuve** la réalisation des modifications et des travaux supplémentaires ci-dessus,
- **autorise le Maire** à signer l'avenant correspondant, et à engager la dépense correspondante,
- **prévoit le financement** par des fonds réservés du Budget 2018 Programme 66.

### 2018-10-15-057 - Reprise de la Boulangerie Epicerie : vente à terme du matériel

Membres	11	Présents	8	Procurations	1	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil ses décisions des 31 mai, 15 et 22 juin dernier dans le cadre du dossier de reprise de la Boulangerie Epicerie, et notamment concernant l'acquisition par la Commune du matériel de production de l'activité Boulangerie pour un montant de 28 000.00 € ; le repreneur acquérant dans le même temps le matériel de vente (fourgon et magasin) pour 10 000.00 €.

La Commune a également sollicité des aides de l'Etat FISAC et de la Région, pour un montant cumulé de 14 000.00 € .

Après avis recueillis auprès du service de Contrôle de Légalité et du Centre des Finances Publiques, une vente à terme de ce matériel est possible pour le coût résiduel à savoir 14 000.00 € sur une durée de 12 ans avec une avance mensuelle correspondante de 97.22 € (291.66 € par trimestre).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve ces propositions,
- décide de mettre à la disposition de M. GARCIA Romain le matériel de production dans le cadre d'un contrat de vente à terme d'une durée de 12 ans avec une avance trimestrielle de 291.66 €,
- rappelle que pendant la durée du contrat, M. GARCIA aura à sa charge le petit entretien et les grosses réparations dudit matériel qui devra être en parfait état de fonctionnement dans le cas où l'intéressé cesserait son activité avant le terme du contrat,
- autorise le Maire à signer l'acte correspondant en l'étude de Me. FLORANT, Notaire à Argentat,
- dit que les frais correspondants sont à la charge de la Commune.

### 2018-10-15-058 - Rénovation du logement de la Maison Salles - Résultat de la consultation

Membres	11	Présents	8	Procurations	1	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Suite à la consultation d'entreprises faite le 16 août dernier, Monsieur le Maire présente les offres parvenues en Mairie et propose au Conseil de retenir les offres mieux disantes suivantes :

Lot 1 : Menuiseries :	Chauvac .....	4 271.20 €
Lot 2 : Plâtrerie Peinture :	Vignau .....	14 398.75 €
Lot 3 : Sols :	LP Carrelage .....	1986.97 €
Lot 4 : Plomberie Sanitaire :	Gargne Capelle .....	3 054.00 €
Lot 5 : Electricité :	Chirac .....	7 121.90 €
Montant total :	.....	30 832.82 €

De plus l'Association IDEE pourrait assurer la manutention, le tri et l'évacuation du contenu du logement pour un montant de 806.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve la procédure,
- retient les offres mieux disantes ci-dessus, y compris pour l'évacuation du contenu,
- souhaite une réalisation dans les meilleurs délais,
- prévoit le financement par des fonds réservés au programme 65.

**2018-10-15-059 - Embauche d'un apprenti dans le cadre d'un contrat aidé**

Membres	11	Présents	8	Procurations	1	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a été saisi d'une demande de contrat d'apprentissage pour un jeune actuellement en ESAT à Argentat, en vue d'obtenir un CAP "Espace Vert" en 3 ans.

Il donne lecture de la lettre de candidature de M. Elliot BASQUIN.

Il indique ensuite que dans le cadre de l'emploi d'une personne handicapée, la Commune bénéficiera d'aides financières, notamment du FIPHFP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- donne son accord pour l'embauche d'un apprenti en espaces verts à compter du 1er novembre 2018,
- charge le maire de toutes les démarches administratives et l'autorise à signer tous documents (conventions, contrats, ...) à cette fin, y compris les demandes d'aides correspondantes.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant la délibération n° 2018-10-15-056 à 2018-10-15-059 établie sur 2 pages.

ROUANNE Hervé,

REVEILLER Michel,

RENARD Marie,

LASSURE Annie,

BROUSSE Michel,

VEYSSIERE Alain,

SEININGE Henri,

RIGAUX Joël,